

RCS : THIONVILLE

Code greffe : 5753

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de THIONVILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00292

Numéro SIREN : 813 165 552

Nom ou dénomination : 2BA

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2021 sous le numéro de dépôt 454

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE THIONVILLE

# RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES  
12 Allée Raymond Poincaré  
BP 50550 57109 THIONVILLE CEDEX  
TEL 03 55 84 30 20 Ouvert au public de 8h30 à 11 h 45

cabinet - LARAKI HASSAN  
23 Rue de picardie  
57070 Metz

V/REF :  
N/REF : 2015 B 292 / 2021-B-454

Le greffier du tribunal judiciaire de Thionville certifie qu'il a reçu le 25/03/2021,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

2BA  
Société par actions simplifiée  
2 boulevard Henri Becquerel  
57970 Yutz

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2021-B-454 le 25/03/2021

R.C.S. THIONVILLE TJ 813 165 552 (2015 B 292)

Fait à THIONVILLE le 25/03/2021,

LE GREFFIER



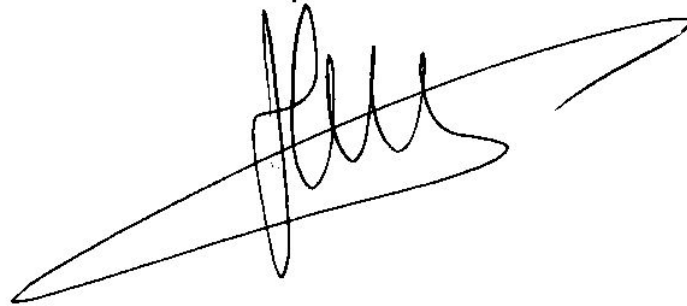
**2BA**

Société par action simplifiée  
Au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 2 Boulevard Henri Becquerel  
57970 YUTZ

**R.C.S : THIONVILLE 813 165 552**

**BILAN AU 31/12/2018**

*Certifier conforme à l'original  
le président*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the text 'le président'.

①

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2019

Désignation de l'entreprise SAS ZBA		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise 2 BLD HENRI BECQUEREL 57970 YUTZ				
SIREN 8 1 3 1 6 5 5 5 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2		
		Exercice N clos le		
		3 1 1 2 2 0 1 8		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial *			
	Autres *	014	016	235
	Immobilisations corporelles *	028	030	16 612 7 193
	Immobilisations financières * (1)	040	042	
<b>Total I (5)</b>		044	048	16 847 7 193 9 653
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068	070	116 602 3 380 113 222
	Autres* (3)	072	074	17 141 17 141
	Valeurs mobilières de placement	080	082	100 100
Disponibilités	084	086	76 824 76 824	
Charges constatées d'avance*	092	094		
<b>Total II</b>		096	098	210 666 3 380 207 286
<b>Total général (I + II)</b>		110	112	227 513 10 573 216 940
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	2 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	200
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )		132	
	Report à nouveau		134	50 010
	Résultat de l'exercice		136	39 297
	Provisions réglementées		140	
	<b>Total I</b>			142
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>		154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	2 000
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	41 716
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... 169 )		172	4 931 81 716
	Produits constatés d'avance		174	
<b>Total III</b>			176	125 432
<b>Total général (I + II + III)</b>			180	216 940
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2BA		Néant <input type="checkbox"/>		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				Exercice N clos le		
				[3] [1] [2] [2] [0] [1] [8]		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	411 266
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	411 266	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	89 601	
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	25 436	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier .....)			242	156 279	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	484	
	Rémunérations du personnel*			250	58 976	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	30 987	
	Dotations aux amortissements*			254	4 259	
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	366 023	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	45 243	
Produits financiers (III)	280	2	Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	1 185	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	4 763	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	39 297	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	39 297	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 763	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	185	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexes A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	ZFA (44. quaterdecies)		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
				Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)				992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1	352
				Déficit col. 2		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1	370	42 162
				Déficit col. 2		372





		Désignation de l'entreprise : SAS 2BA						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	235	414		416	235	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	748	442		444		446	748	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	11 407	462		464		466	11 407	
	Autres immobilisations corporelles	470	921	472	3 536	474		476	4 457	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	13 076	492	3 771	494		496	16 847	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	209	532	150	534		536	358	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570	209	572	150	574		576	358	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591			
TOTAL					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

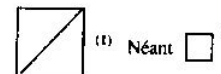
Désignation de l'entreprise : SAS 2BA							Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A</b>		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés		650	3 380	652	654	656	3 380	
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666			
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>3 380</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>	<b>3 380</b>		
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700	705						1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715						2	
Constructions	720	725						3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735						4	
Inst. générales, agen- gements amén. div.	740	745						5	
Matériel de transport	750	755						6	
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765						7	
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995		
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996		
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
<b>IV DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	52 632	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	26 312	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

Désignation de l'entreprise : SAS 2BA		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012018		et clos le : 31122018	
Durée en nombre de mois		1   2	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	411 266
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	<b>TOTAL 1</b>	106	411 266
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	142 136
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	114 663
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	14 518
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	<b>TOTAL 3</b>	152	271 316
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137	139 950
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	139 950
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b> Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 1 3 1 6 5 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2BA

ADRESSE (voie) 2 BLD HENRI BECQUEREL

CODE POSTAL 57970

VILLE YUTZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M  Nom patronymique HEMIL  Prénom(s) MOUSSA Nom marital  % de détention 100  Nb de parts ou actions 200 Naissance : Date 01091979  N° Département 99  Commune ALGERIE  Pays Adresse : N° 2  Voie CHEMIN DE LA PETITE ILE Code Postal 57050  Commune METZ  Pays FR Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 8

SIREN 8 1 3 1 6 5 5 5 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2BA

ADRESSE (voie) 2 BLD HENRI BECQUEREL

CODE POSTAL 57970 VILLE YUTZ

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

2BA

## **ETATS FINANCIERS DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

### **Règles et Méthodes comptables**

(Code du commerce - articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- a) Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
- b) Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée d'usage.
- c) Stocks : ils sont calculés suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

## **2BA**

Société PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Au capital de 2 000 Euros

**Siège social** : 2 Boulevard Henri Becquerel  
57970 YUTZ

R.C.S : THIONVILLE 813 165 552

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30/06/2019**

L'an deux mille dix neuf, le 30 juin à 9 heures.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue sur convocation du Président.  
La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur HEMIL en qualité de Président associé.

Le président constate que sont présents ou représentés :

Le président constate que sont présents ou représentés :

Monsieur HEMIL Moussa	200 ACTIONS
-----------------------	-------------

Total	200 ACTIONS
-------	-------------

soit la totalité du capital social.

L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- les statuts de la société
- la copie des lettres de convocation adressées aux associés
- la feuille de présence
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'exercice clos le 31/12/2018
- approbation des comptes annuels, affectation et répartition du résultat et quitus au président
- rémunération du Président
- questions diverses

Puis le président donne lecture des rapports sur les opérations de l'exercice écoulé.  
Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues, la discussion étant close, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Résolution n°1

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels et du rapport du Président sur sa gestion pendant l'exercice écoulé, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion.

Il approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils lui sont présentés. L'assemblée donne, pour l'exercice écoulé, quitus de sa gestion au président.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'assemblée générale constate que le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 est bénéficiaire : 39 297 €

L'assemblée décide de lui donner l'affectation suivante :

- Report à nouveau : 39 297 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

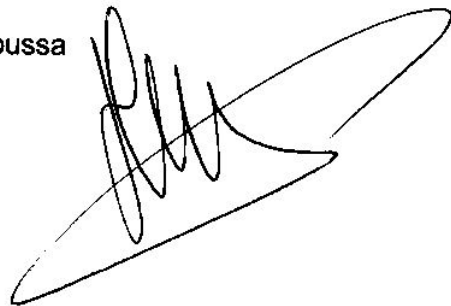
L'assemblée générale constate que le Président a perçu une rémunération au cours de l'année 2018 pour un montant de 25 351 €

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et les associés présents.

HEMIL Moussa



2BA

Société par action simplifiée  
Au capital de 2 000 Euros  
Siège social : 2 Boulevard Henri Becquerel  
57970 YUTZ  
R.C.S : THIONVILLE 813 165 552

**RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LA GERANCE A L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019  
(Opérations de l'exercice clos le 31/12/2018)**

Cher associé,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

**SITUATION ET ACTIVITE DE L'ENTREPRISE**

En 2018, notre chiffre d'affaires s'établit à 411 266 Euros.

**PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous pensons en 2019 développer notre activité et maintenir notre niveau d'activité à marge constante.

**RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Le total des produits d'exploitation s'élève à 411 266 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 366 023 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à + 45 243 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés s'élève à 4 763 euros .

Le montant des charges exceptionnelles s'élève à 1 185 euros .

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 39 297 euros.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

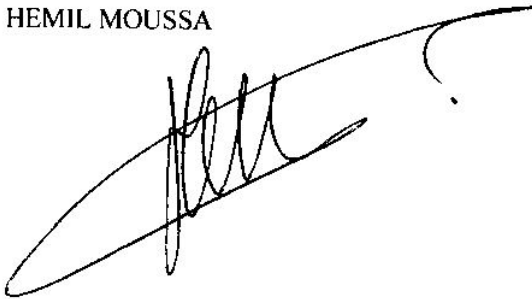
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 39 297 .00 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau :                      39 297 €

HEMIL MOUSSA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'HEMIL MOUSSA', is written over a large, light-colored oval shape that serves as a background or placeholder for the signature.